

## **Les décisions**

- ▶ **Décision budgétaire modificative n°5**
- ▶ **Subventions**
- ▶ **Répartitions de la DGF**
- ▶ **Budget des services généraux 2007**
- ▶ **Arborescence NABUCO**
- ▶ **Admission en non valeur**
- ▶ **Fixation des tarifs du service commun de la documentation**
- ▶ **Résultats des élections des membres enseignants des sections disciplinaires**
- ▶ **Frais de déplacement : modalités de remboursement**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H25.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, plusieurs informations à destination des membres du Conseil ont été données :

### ▶ **Données prévisionnelles des effectifs étudiants**

Les données prévisionnelles d'effectifs prévoient une légère baisse (de 1 à 2%) avec un peu plus de 10 000 étudiants. Mme la Présidente précise que l'effectif définitif ne sera connu que le 15 janvier 2007.

### ▶ **Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)**

Aujourd'hui, la réflexion menée par les établissements sur la structure juridique des PRES s'oriente davantage vers un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS). Des universités ont déjà acté de créer des EPCS comme Lyon et Bordeaux. Pour la région Nord – Pas-de-Calais, le conseil d'administration de Lille 2 vient de donner un avis favorable à un EPCS intitulé « Université Lille, Nord de France ».

Mme la Présidente rappelle l'objectif principal d'un PRES : organiser les établissements pour leur donner plus de poids dans un contexte de concurrence internationale en relation avec la recherche, l'innovation et le transfert.

Question de M. Ménard sur les transferts de compétences des établissements vers les PRES.

Réponse de Mme la Présidente: le texte de loi sur la recherche laisse les établissements membres d'un PRES s'organiser entre eux.

Question de Mme Girard : le projet de PRES en région n'est-il pas uniquement centré sur les universités lilloises ?

Réponse de Mme la Présidente: les établissements en région ont une réelle volonté de travailler ensemble pour structurer les collaborations précisément en recherche. Ce n'est pas une réflexion achevée mais simplement une position de Lille 2.

Mme la Présidente indique que lors d'un prochain Conseil d'Administration, M.Gazalet, directeur de l'Ecole Doctorale, viendra exposer le travail préparatoire des 8 Ecoles Doctorales régionales concernant leur gouvernance.

Question de M.Traullé : l'UVHC ne risque t-elle pas de devenir une succursale de Lille ?

Mme la Présidente rappelle à titre d'exemple que Strasbourg a voté la fusion de ses 3 universités ce qui peut être aussi une possibilité pour la région Nord – Pas-de-Calais.

#### ► **Schéma directeur de développement**

L'université se situe aux prémices d'une nouvelle phase de développement. M.Bricout, VP chargé des moyens, travaille sur la mise en place d'un schéma directeur de développement en lien avec les projets du contrat de plan Etat – Région.

La réflexion qui est menée prend en compte la qualité de la recherche de l'établissement

ainsi que le développement d'un espace culturel, sportif et de lieu de vie.

Mme la Présidente informe également le Conseil d'un projet de campus numérique porté par la CCI au delà du terminus du tramway.

#### **Approbation du compte-rendu du 22 septembre**

Des remarques sont émises sur la forme par M.Ourak. Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

#### **Approbation du compte-rendu du 28 septembre**

Des remarques sont émises sur la forme par M.Ménard, Mlle El Gana et MM Vandenelsken et Boulogne. Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

### **Décision budgétaire modificative n°5**

Présentation par Mme Decneut

**Vote à l'unanimité**

Question de M.Traullé sur la demande de DBM de 15 000 € du Ceppes ?

Réponse de Mme Decneut : cette demande correspond à des travaux de remise en état de la climatisation sur le site du Moulin.

### **Subventions**

Présentation des subventions aux étudiants :

908 - FDEG Corpo. de sciences économiques et de gestion 150 €

912 - IAE Association AESG 951 €

912 - IAE Association MSTCF 1 375 €

912 - IAE Association MEDC 300 €

912 - IAE Association GDP 300 €

922 - SUAPS Association sportive (déplacement au Portugal de l'équipe de basket féminine pour la Coupe d'Europe universitaire) 3 000 €  
922 - SUAPS Amicale du personnel 500 €  
925 - FSDIE Association ETUDIFAC (agenda universitaire) 3 000 €  
**TOTAL 9 576 €**

Mme Girard intervient en tant que membre du bureau de l'Amicale pour remercier le SUAPS de son soutien.

M. Hanna de la FDEG fait remarquer l'oubli de leur composante sur le plan de l'agenda universitaire et demande une rectification pour le prochain exemplaire.

Question de Melle El Gana sur le détail de la subvention accordée à l'association MSTCF de l'IAE.

Réponse de Mme Dubroeuq : l'association organisera notamment la prochaine remise de diplômes de l'IAE.

M.SEKHRI ne prend part au vote

**Vote à l'unanimité**

### **Répartitions de la DGF**

M.Desrumeaux présente la répartition de la dotation globale de financement 2007 sur la base d'un niveau équivalent à celle de 2006. Les services généraux prélèvent aux composantes la dotation aux amortissements. Pour l'ENSIAME réattribution du montant de la dotation aux amortissements à hauteur de 70%, au lieu des 30%, pour un investissement exceptionnel (réorganisation des filières au sein de l'école).

Question de M.Poirriez : pourquoi l'IUT et le service informatique n'apparaissent-ils pas ?

Réponse de M.Desrumeaux : la dotation du ministère est directement fléchée « IUT ».

Le service informatique est un service commun qui n'est pas statutaire.

**Vote à l'unanimité**

### **Budget des services généraux 2007**

En préambule, Mme la Présidente indique une erreur de frappe sur le document envoyé aux conseillers. PUMA : pôle universitaire de maintenance avancé.

Le budget est présenté par M.Desrumeaux. Il rappelle que le principe de prudence a été appliqué. Par ailleurs, il explique que pour les opérations interuniversitaires hébergées à l'UVHC (AIP, UNR), l'établissement est en charge de la gestion administrative et financière.

L'augmentation du budget s'explique par le nouveau contrat quadriennal qui répond à la LOLF. C'est une véritable logique de projet qui se met en place avec des indicateurs fixés par le ministère. Pour cette raison, les crédits du contrat vont être alloués selon des centres de responsabilités identifiés.

Mme la Présidente tient à apporter quelques précisions :

- Le projet de construction de l'antenne de Cambrai fonctionnera en ressources affectées.
- Les crédits informatiques, en diminution, par rapport aux années précédentes correspondent aux crédits reçus.

- L'importance des dépenses de personnels sur le budget établissement s'explique par le nombre de contractuels et d'emplois gagés de l'établissement

Question de M.Rutkowski sur les possibilités de transfert en « poste Etat », étant donné que les demandes de poste votées lors du dernier conseil sont avant tout des catégories A et B alors que les postes gagés concernent essentiellement des catégories C.

Explication de M.Bricout : l'effet « cascade » des évolutions de carrière permettra petit à petit ces transferts.

Question de M.Poirriez sur le type de financement pour la pédagogie informatique.

Réponse de Mme la Présidente : cela concerne essentiellement le développement et l'utilisation du numérique dans les enseignements. Le fléchage ne sera pas par nature de dépense mais par action.

**Vote à l'unanimité**

### **Arborescence NABUCO**

Mme Decneut présente l'arborescence qui est une traduction dans Nabuco des centres de responsabilités. La destination « PROJ » pour projet d'établissement est distinguée.

**Vote à l'unanimité**

### **Admission en non valeur**

M.Dulion présente les créances irrécouvrables. Cette admission, en non valeur est une procédure comptable et n'annule pas d'éventuelles poursuites dans le futur. Le total s'élève à 1 316,28 €.

**Vote à l'unanimité.**

### **Fixation des tarifs du service commun de la documentation**

Mme Gordien présente les tarifs du SCD sur la base d'une reconduction par rapport à l'année précédente :

- tarif inhérent au droit d'inscription à la bibliothèque pour les extérieurs : 30€
- tarif de la carte de bibliothèque en cas de perte des deux premières cartes : 5€
- tarif forfaitaire en cas de perte de documents n'ayant pas de prix publics (thèse,..) : 30€
- tarif de prêt entre bibliothèques : de 1€ à 15€ en fonction du document

**Vote à l'unanimité**

### **Résultats des élections des membres enseignants des sections disciplinaires**

M. Desprès donne lecture des membres élus. Cette commission pourra dès maintenant siéger. Il restera à désigner le Président parmi les membres élus.

#### **Section 1**

-Collège 1 :

Mme Descargues et MM. Ben Barka, Bricout, Hirschi, Tison, Millot

- Collège 2 :

Mmes Sforzin et Derviaux et MM. Del Campo et Poirriez

- Collège 3  
Mme Valette et M.Garnier
- Collège 4  
MM. Rouzé, Santens et Paretias

#### *Section 2*

- Collège 1  
MM. Lepoutre et Nongaillard
- Collège 2 :  
MM. Del Campo et Gallo
- Collège 3 :  
M Rouzé
- Collège 4 :  
*Réalisé en octobre dernier*

### **Frais de déplacement : modalités de remboursement**

Un nouveau document est distribué aux conseillers, il est identique à l'initial avec le retrait du paragraphe 5 concernant la mission à l'étranger.

M.Desprès présente le document qui fait suite aux modifications du décret de 1990. Le nouveau décret donne une marge de manoeuvre plus grande aux établissements et stipule que ces modalités sont fixées dans le temps. Un vademecum est en cours de réalisation et sera disponible prochainement sur l'Espace Numérique de Travail (ENT).

4 aménagements supplémentaires sont proposés aux dispositions réglementaires :

- Pour les frais de repas, il n'y a plus de besoin de justificatif.
- Pour les frais d'hébergement, le plafond est relevé à 60 euros et pour Paris *intra muros* à 90 euros.
- Pour les déplacements en première classe :
  - ♦ *inférieurs à 300 kilomètres*, l'ordonnateur principal devra donner son accord.
  - ♦ *supérieurs à 300 kilomètres*, c'est à la personne qui autorise le déplacement d'apprécier.
- Pour les avances, elles sont fixées à 75% du montant estimé des frais.

Remarque de M.Del Campo : supprimer le « et » pour les horaires des frais de repas

### **Vote à l'unanimité**

### **Questions diverses**

Melle El Gana et M.Traullé interviennent concernant la dégradation des locaux des Tertiales et notamment sur la recrudescence d'inscriptions à caractère raciste.

Mme la Présidente déplore de tels actes. La sécurité de ce bâtiment a souffert de l'absence d'une personne en congé maladie. Son retour est désormais effectif.

Par ailleurs, Mme la Présidente souligne l'importance de la vigilance qui doit être accordée par tous les personnels et les étudiants.

Sur le site de Ronzier, M.Bricout précise qu'une grille va être mise en place devant l'escalier central du bâtiment. Les autorisations sont en cours.

M.Bricout demande à ce que les dégradations lui soient remontées systématiquement.

Mme la Présidente propose aux conseillers de mettre au compte-rendu :

**L'ensemble des membres du conseil condamne très fortement les propos et les écrits racistes qui ont été constatés sur le site des Tertiales.**

Une motion des étudiants sera présentée au prochain CA.

Question de M. Rutkowski sur les négociations avec le SITURV concernant les tarifs du tramway pour le personnel.

M.Desprès annonce qu'une réunion est programmée avec le service d'action sociale de l'université pour commencer les négociations. Il rappelle la démarche proposée par le SITURV avec notamment la réalisation d'un questionnaire à destination du personnel.

Question de Mme Girard sur le projet de résidence du CROUS entre la Maison de Services à l'Etudiant et l'IUT.

Réponse de M.Bricout : les échanges avec la mairie d'Aulnoy et la DDE vont permettre de placer la façade de la résidence à 10 mètres de la RD40 (voie entre le campus et la résidence actuelle). Ce projet est porté par le CROUS.

Le planning prévisionnel se présenterait ainsi:

- Dépôt du permis de construire : décembre 2006.
- Début des travaux : juillet 2007.
- Disponibilité des chambres : septembre 2008.

De plus, le classement de cette voie en voie urbaine va permettre de placer des ralentisseurs et ainsi augmenter la sécurité des étudiants qui sont amenés à traverser la RD40 pour rejoindre les résidences.

Question de Mme Girard sur l'état d'avancement de l'échange d'un terrain avec la mairie de Trith-Saint-Léger concernant les gens du voyage.

Réponse de Mme la Présidente : ce dossier est en cours d'instruction.

Question de M.Traullé sur les dégradations récentes sur le campus du Mont-Houy (panneaux arrachés et balises endommagées).

Réponse de M.Desprès : un véhicule a été identifié, la procédure est en cours.

Question de M.Ourak concernant l'affichage sauvage des « zinzins ».

M.Traullé souligne que la FEV a mis en place un code de bonne conduite. Il ne cautionne pas les associations qui ne respectent pas ces règles.

**M-P. MAIRESSE**  
*Mairesse*  
Présidente de l'Université  
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

## **Etaient présents ou représentés :**

### **Personnalités extérieures**

MM. Malvache, Nonclercq  
Mmes Houssier et Lancelle

### **Collège A**

Secteur 1 : Mme Descargues-Grant et M. Bonnet  
Secteur 2 : Mme Leriche et M. Ourak  
Secteur 3 : MM. Bricout, Popieul et Tison

### **Collège B**

Secteur 1 : MM. Bonduelle, Hanna et Mmes Dubroeuq, Sforzin  
Secteur 2 : Mme Derviaux, MM. Menart, Poirriez et Debernard  
Secteur 3 : MM. Del Campo, Ezzedine et Rouzé

### **Collège IATOSS**

Secteur 1 : Mme Girard,  
MM. Deruy, Duez, Dupas, Laurent, Pernet et Rutkowski

### **Collège des usagers**

Secteur 1 : Mlle El Gana et MM. Boulogne, SEKHRI  
Secteur 2 : MM. Traullé et Vandeneisen

Membres de droit MM. Desprès et Dulion

Membres invités Mmes Decneut, Gordien,  
MM. Coutellier, Desrumaux et Varago

Ont donné pouvoir M. Duretz à Mme Houssier  
M. Legendre à Mme Lancelle  
M. Lepoutre à Mme Leriche (jusqu'à 15h)  
M. Millot à M. Bricout  
M. Wasse à M. Malvache  
M. Guillaume à M. Malvache  
M. Gallo à M. Ezzedine  
M. Khorsa à M. SEKHRI  
M. Debernard à Mme Derviaux  
M. Gyselinck à M. Traullé  
M. Prevost à Mlle El Gana  
M. Lhotellerie à M. Traullé  
M. Nongaillard à M. Ourak  
M. Ben Barka à Mme Descargues-Grant  
M. Vermeiren à Mme Dubroeuq

Excusés : MM. Guillaume, Duretz, Wasse, Legendre, Pauvros, Bocquet, Millot, Gallo et Vermeiren